



Coiffure, fitness et soins de beauté

L'interlocuteur CGSLB des travailleurs du secteur de la coiffure, du fitness et des soins de beauté

Au niveau de l'entreprise, vos interlocuteurs CGSLB sont le délégué et le secrétaire permanent. Au niveau national, c'est le responsable sectoriel national, en la personne d'Erik Decoo, qui joue ce rôle.

Bienvenue à la CGSLB!

La CGSLB défend vos intérêts au niveau sectoriel
Vous êtes actif dans le secteur de la coiffure, du fitness et des soins de beauté? Le Syndicat libéral est fait pour vous! Au niveau national, c'est le responsable sectoriel national qui défend les intérêts des travailleurs de la Commission paritaire 314, de la coiffure, du fitness et des soins de beauté. Celle-ci est compétente tant pour les ouvriers que les employés.

Les cadres peuvent s'adresser à l'Action Cadres, qui fait partie du service Secteur. Les compétences de cette commission paritaire sont extrêmement diverses et variées. Tous les deux ans, un cahier de revendications national est rédigé et négocié avec les employeurs. Il en résulte un accord sectoriel qui comprend de nombreuses dispositions sur, par exemple, votre salaire, le crédit-temps, le RCC, la prime syndicale, les formations, ...

Naturellement, nous impliquons nos affiliés autant que possible dans le processus de décision. Vous décidez si, oui ou non, un accord peut être conclu. Ensuite, nous négocions vos conditions de travail et de rémunération. Si d'autres thèmes importants sont discutés au niveau sectoriel, nous vous consultons afin de connaître votre avis, et nous vous invitons à prendre part aux consultations nationales et régionales. En cas de conflits collectifs dans une entreprise, il peut être faire appel à la procédure de conciliation. Au cours de laquelle la CGSLB défend les intérêts de ses membres au bureau de conciliation. Nous favorisons une approche constructive pour résoudre les conflits.

La CGSLB vous informe rapidement et régulièrement des changements de votre secteur

Dès que les conventions collectives de travail sont signées, elles vous sont envoyées par email à l'adresse que vous avez communiquée à votre secrétariat. Après la signature des CCT, les textes sont adaptés et publiés sur notre site internet, sur la page « Secteurs ».

Les membres cadres comptent aussi!

De plus en plus de cadres s'affilient au Syndicat libéral. Même si les cadres ou les employés non-barémisés sont souvent exclus du champ d'application des CCT du secteur, nous tenons compte de leurs souhaits que nous incluons dans le cahier de revendication sectoriel, et nous les impliquons au maximum dans nos consultations. Naturellement, les cadres peuvent s'adresser à notre service qui leur est spécifiquement consacré, l'Action cadre, qui organise régulièrement des soirées de réseautage, des formations et des séminaires à niveau européen.



Erik Decoo

Boulevard Poincaré 72 – 74
1070 Bruxelles
02 558 51 50
erik.decoo@cgsלב.be